

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 février 2018 à 20 h, à la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults.

**Sont présents :**

Sébastien Gagnon, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Géronimo Castillo-Roy, conseiller, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Jocelyne Guilbault, conseillère et mairesse suppléante, siège n° 5, Marco Richard, conseiller, siège n° 6.

**Est absent lors de l'ouverture de la séance :**

Marco Richard, conseiller, siège n° 6, prend son siège à 20 h 15 après le point 8d) de l'ordre du jour.

**Autres présences :**

Jean-Claude Richard, inspecteur municipal par intérim.

**Citoyens : 5**

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

**2. Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**3. Tirage de la loto-église**

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 100, Monsieur Gilles Proulx de Sainte-Brigitte-des-Saults;

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 111, Madame Suzanne Duval de Sainte-Perpétue;

Troisième prix : 150 \$ billet n° 49, Monsieur Francis Lépine de Sainte-Brigitte-des-Saults.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

25.02.2018 Sur proposition de Christian Jutras  
Appuyée par Géronimo Castillo-Roy

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour tout en laissant ouvert l'item « questions diverses ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Ordre du jour**

Séance ordinaire

Le lundi 12 février 2018, à 20 h

1. Moment de réflexion
  2. Ouverture de la réunion
  3. Tirage loto-église
  4. Adoption de l'ordre du jour
  5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018
  6. **Demandes**
    - a) Village Québécois d'Antan; assemblée générale
    - b) Bureau du service correctionnel; travaux communautaires
    - c) FADOQ; remerciement
    - d) Ceps Drummond; demande d'aide ponctuelle
    - e) APPAD; invitation journée conférence 20 février 2018
    - f) Association forestière du sud du Québec
  7. **Comptabilité**
    - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
  8. **Dossiers municipaux**
    - a) Entretien des pelouses 2018
    - b) Ristourne MMQ pour l'exercice financier 2017
    - c) TRECQ; semaine de la persévérance scolaire
    - d) Contrôle des insectes piqueurs
    - e) Copernic; 8<sup>e</sup> édition de la Journée d'information sur l'eau
    - f) Avis de motion; remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
  9. **Voirie**
    - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
- Période de questions à 20 h 30**
10. **Hygiène du milieu**
    - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
  11. **Urbanisme**
    - a) Permis de construction janvier 2018 (reporté)
    - b) Dérogation mineure; lot 4 633 225, 445, rue Principale
  12. **Loisirs et culture**
    - a) Bibliothèque
    - b) Loisirs; patinoire
    - c) Service de conciergerie
    - d) Fondation du Cégep de Drummondville; remise des bourses des municipalités
    - e) MDJ des Saults
  13. **MRC**
    - a) Compte-rendu MRC
    - b) Demande d'appui; partenaires 12-18
    - c) Rencontre avec Somum; 14 février 2018
    - d) Fibre optique; modalités et conditions administratives et financières
    - e) Financement des nouvelles responsabilités; milieux humides
    - f) Agrile du frêne (reporté)
  14. **Questions diverses**
    - a)
    - b)
    - c)
  15. **Levée de la réunion**

5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018**

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 15 janvier 2018;

26.02.2018 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Sébastien Gagnon

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 15 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**6. Demandes**

**a) Village Québécois d'Antan; assemblée générale**

27.02.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal :

- que le conseiller M. Géronimo Castillo-Roy représente la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults lors de l'assemblée générale annuelle du Village Québécois d'Antan le 21 février prochain;
- de défrayer les frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Bureau du service correctionnel; travaux communautaires**

28.02.2018 Sur proposition de Géronimo Castillo-Roy  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'autoriser la directrice générale à signer les documents avec le Service correctionnel Canada de Drummondville pour qu'un citoyen de Sainte-Brigitte-des-Saults puisse venir faire 200 heures de travaux communautaires. Les heures des travaux seront partagées entre la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, la maison des jeunes et la fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix pour l'église de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) FADOQ; remerciement**

La FADOQ Sainte-Brigitte-des-Saults tient à remercier la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour la commandite, lors de leur repas des fêtes qui se tenait le 28 janvier dernier au centre communautaire de Sainte-Brigitte-des-Saults.

**d) Ceps Drummond; demande d'aide ponctuelle**

29.02.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal qu'après l'étude de la demande de Ceps Drummond, le conseil a décidé de ne pas donner suite à la contribution financière demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) APPAD; invitation journée conférence 20 février 2018**

Le maire invite les membres du conseil ainsi que l'assistance à participer à la conférence gratuite touchant la conciliation travail-famille-proche aidant qui aura lieu le 20 février prochain à 18 h 30 au Best Western Hôtel Universel. Les affichettes seront disponibles au bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**f) Association forestière du sud du Québec**

30.02.2018 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par Géronimo Castillo-Roy

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal qu'après l'étude de la demande de l'Association forestière du sud du Québec, le conseil a décidé de ne pas donner suite à la contribution financière demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. Comptabilité**

**a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption**

**Déboursés du mois et salaire**

**HEBERT, JEAN-GUY**

Remb. SAQ pour conseil + cartes-cadeaux pour FADOQ 124,75 \$

**HYDRO-QUEBEC**

Luminaire de rue décembre 2017 305,26 \$

208, rue de la Rivière (3 nov. au 4 janv. 2018) 3 052,30 \$

**MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC**

REMISES DE L'EMPLOYEUR Décembre 2017 5 155,12 \$

**RECEVEUR GENERAL DU CANADA**

REMISES DE L'EMPLOYEUR Décembre 2017 1 948,54 \$

**SOCIETE CANADIENNE DES POSTES**

Publipostage Jaseur janvier 2018 64,99 \$

Publipostage Jaseur février 2018 64,99 \$

**TELUS**

Cellulaires du 25 déc. au 24 janv. 2018 88,66 \$

**VISA DESJARDINS**

Shell; essence 85,92 l. 103,03 \$

IGA; brevages pour rencontre budget 46,11 \$

Tim Horton's; beignes pour rencontre budget	12,79 \$
Sonic; essence 76,84 l.	89,06 \$
Chaîne select; ajusteur caoutchouc pour	17,19 \$
Antonio Moreau; bottes pour Jean-Claude	181,07 \$
Canadian Tire; eau pour garage	5,98 \$
Super C; croustilles et breuvage pour souper	27,55 \$
Esso; essence 106,84 l.	128,10 \$
Shell; essence 43,27 l.	50,15 \$
Chaîne select; chaînes pour camion neige	411,04 \$
<b>Total du chèque</b>	<b>1 072,07 \$</b>

**GROUPE MASKATEL**

Janvier (336-7149) garage et aqueduc	60,63 \$
Janvier (336-7136) usine épuration	52,52 \$
Janvier (336-4917) centre comm. et MDJ	69,15 \$
Janvier (336-4460) bureau	179,69 \$
Janvier (336-7145) bibliothèque	52,52 \$

**Total des chèques émis : 12 291,19 \$**

31.02.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal :

- D'accepter les déboursés du mois au montant de 12 291,19 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 21 921,38 \$;
- D'accepter la liste des factures d'achat déposés au montant de 231 959,84 \$; cependant, le chèque n° 6847 au montant de 1 061,85\$ libellé au nom de la SPAD sera annulé car il y a une erreur dans la facturation. La SPAD nous fournira une nouvelle facture.
- D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. Dossiers municipaux**

**a) Entretien des pelouses 2018**

32.02.2018 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par Geronimo Castillo-Roy

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'envoyer un prospectus par le biais de l'édition du *Jaseur* de mars pour aviser les étudiants qu'ils auront jusqu'au 29 mars 2018 pour venir manifester leurs intérêts pour l'entretien des pelouses des terrains municipaux pour la saison estivale 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Ristourne MMQ pour l'exercice financier 2017**

La Mutuelle des municipalités du Québec versera à ses membres sociétaires admissibles une ristourne de 3 000 000 \$ au terme de son

exercice financier 2017. La part attribuée à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults sera de 2 193 \$.

**c) TRECQ; Semaine de la persévérance scolaire**

Monsieur Hébert ira remettre les certificats ainsi que les certificats-cadeaux aux étudiants de l'école le Carrousel de Sainte-Brigitte-des-Saults jeudi 15 février 2018 à 14 h 20. Il invite les membres du conseil disponibles à se joindre à lui.

**d) Contrôle des insectes piqueurs**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a confié le mandat à la MRC Nicolet-Yamaska de demander des soumissions pour adjudger un contrat sur le contrôle des insectes piqueurs par sa résolution;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à un appel d'offres public lancé le 22 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC entend accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût global du contrat à adjudger est de 312 000 \$ (taxes exclues);

**CONSIDÉRANT QUE** le coût du contrat est plus élevé pour la Municipalité que prévision faite, tel qu'il appert au tableau joint;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire tout de même aller de l'avant pour le bien-être de sa population;

33.02.2018 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Jocelyne Guilbault

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal :

- de confirmer à la MRC Nicolet-Yamaska que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults est d'accord avec l'adjudication du contrat et qu'elle entend payer sa contribution selon la répartition faite par la MRC;
- de confirmer à la MRC Nicolet-Yamaska que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults s'engage à signer l'entente pour les mouches noires pour l'année 2018 seulement;

Un vote est demandé

Pour : Sébastien Gagnon  
Christian Jutras  
François Bilodeau  
Jocelyne Guilbault  
Contre : Géronimo Castillo-Roy

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

**e) Copernic; 8<sup>e</sup> édition de la Journée d'information sur l'eau**

34.02.2018 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Jocelyne Guilbault

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal :

- d'inscrire le conseiller M. Christian Jutras pour la journée d'information municipale donnée par les organismes de bassins versants du Centre-du-Québec et le conseil régional de l'environnement le 21 mars prochain à Victoriaville;
- de défrayer les frais inhérents de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**f) Avis de motion; remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

35.02.2018 UN AVIS DE MOTION est donné par Marco Richard, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le règlement ayant pour objet de remplacer les règlements 394/2014 et 408/2016 du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**9. Voirie**

**a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

- Entretien des chemins neige/pluie/glace;
- Réparation camion du Mack;
- Installation de la grappe à neige sur la pépinière;
- Réparation à l'usine d'épuration.

**10. Hygiène du milieu**

**a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion et nous explique le programme de remplacement et réparation des bacs.

**11. Urbanisme**

**a) Permis de construction janvier 2018 (reporté)**

**b) Dérogation mineure; lot 4 633 225, 445, rue Principale**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure visant à établir la marge arrière du 445, rue Principale à 3,15 mètres alors que la marge prescrite prévue est 7 mètres est demandée par le propriétaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation faite par le CCU sur le dossier;

**CONSIDÉRANT** l'avis public pour ladite demande publié le 9 janvier 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune personne ne s'est présentée pour ce dossier en cette séance;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite dérogation n'apporte pas de préjudice au voisinage;

36.02.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal

- d'accepter la dérogation mineure pour le 445, rue Principale, lot 4 633 225 cadastre du Québec;
- d'établir la marge arrière du 445, rue Principale, lot 4 633 225, à 3,15 mètres alors que la marge prescrite prévue est 7 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Période de question à 20 h 30**

- Monsieur Cardinal demande aux membres du conseil pourquoi la cour de l'église n'était pas déneigée dimanche passé.

**12. Loisirs et culture**

**a) Bibliothèque**

Aucun compte rendu n'a été fait

**b) Loisirs; patinoire**

Monsieur Geronimo Castillo-Roy, membre du comité des loisirs, nous informe que, pour l'hiver 2018, il n'y aura pas de patinoire à Sainte-Brigitte-des-Saults et que la situation sera remédiée pour le prochain hiver.

**c) Service de conciergerie**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Gaétan Archambault de Service d'entretien Gaétan Archambault nous informe qu'il met fin à son offre de service pour la salle communautaire;

37.02.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de faire une annonce dans le prochain *Jaseur* pour une offre de service pour l'entretien du centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Fondation du Cégep de Drummondville; remise des bourses des municipalités**

38.02.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de contribuer pour un montant de 350 \$ lors de la remise des bourses des municipalités. Cet événement



aura lieu le 5 avril prochain à 17 h au Cégep de Drummondville.  
M. Jean-Guy Hébert ira remettre la bourse au récipiendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) MDJ des Saults**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Géronimo Castillo-Roy, conseiller, fait un compte rendu du comité de la Maison des jeunes de Sainte-Brigitte-des-Saults.

**CONSIDÉRANT QUE** la MDJ désire faire des améliorations locatives dans le bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** la MDJ demande l'autorisation à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults si elle peut faire les travaux;

39.02.2018 Sur proposition de Jocelyne Guilbault  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'autoriser la Maison des jeunes à faire les améliorations locatives souhaitées dans leur local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13. MRC**

**a) Compte-rendu MRC**

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte rendu de la dernière réunion.

**b) Demande d'appui; partenaires 12-18**

**CONSIDÉRANT QUE** Partenaires 12-18 pour son projet de développement dans la MRC de Drummond demande un appui des municipalités de la MRC Drummond;

**CONSIDÉRANT QUE** Partenaires 12-18 prône une stratégie de développement des communautés visant le bien-être collectif dans ses dimensions économique, sociale, culturelle et politique appliquée selon une approche d'intervention intersectorielle.

Volet « Développement de la santé » :

- **CONSIDÉRANT QUE** l'approche de Partenaires 12-18 se veut une grande école de vie qui responsabilise les adolescents devant les besoins qu'ils ont eux-mêmes identifiés;
- **CONSIDÉRANT QUE** les adolescents demeurant en milieu rural vivent les mêmes problématiques que ceux vivant en milieu urbain et qu'à cela, il faut ajouter l'éloignement dans lequel ils se retrouvent les soirs, les fins de semaine et pendant les vacances scolaires, loin des services d'aide de leur école;
- **CONSIDÉRANT QUE** Partenaires 12-18 permet un accompagnement auprès des adolescents en difficulté (environ

100 demandes d'aide reçues à chaque année) dans une perspective de développement de leurs capacités à identifier les solutions à leurs problèmes;

- **CONSIDÉRANT QUE** les actions de Partenaires 12-18 permettent aux adolescents demeurant en milieu rural à prendre soin d'eux (psychologiquement et physiquement) dès leur jeune âge, préparant ainsi une belle relève pour la région, la santé globale des communautés servies en est ainsi améliorée;
- **CONSIDÉRANT QUE** les actions de Partenaires 12-18 débordent des frontières des municipalités servies;

Volet « Loisir » :

- **CONSIDÉRANT QUE** pour contrer les causes de la dévitalisation, Partenaires 12-18 mise sur les capacités d'innovation et le dynamisme des adolescents habitant nos municipalités;
- **CONSIDÉRANT QUE** par son volet « Loisir », Partenaires 12-18 développe chez les adolescents leur esprit d'initiative et d'entrepreneuriat et encourage leur participation active dans les communautés rurales avec la précieuse collaboration des parents et les différents acteurs locaux;
- **CONSIDÉRANT QUE** l'implication dans un comité 12-18, au courant de la période de l'adolescence, permet aux jeunes d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement des conseils d'administration;
- **CONSIDÉRANT QUE** le sens des responsabilités, la confiance en soi et le leadership sont les trois principales capacités que les adolescents développent dans cette aventure;
- **CONSIDÉRANT QUE** le fait de s'impliquer socialement au cours de sa jeunesse, notamment dans un comité 12-18, favorise un sentiment d'appartenance plus prononcé et l'émergence de citoyens engagés dans la société et dans leur milieu;
- **CONSIDÉRANT QUE** le comité 12-18 permet une reconnaissance, par le milieu, de la place et des apports des adolescents et qu'ils améliorent leur situation en milieu rural;
- **CONSIDÉRANT QUE** nous voulons encourager la relève dans nos instances décisionnelles, faire une place aux adolescents et appuyer les initiatives qui leur permettent d'améliorer leur qualité de vie et de dynamiser notre milieu;
- **CONSIDÉRANT** la structure souple, économique et bien adapté au milieu rural de Partenaires 12-18;

40.02.2018 Sur proposition de Géronimo Castillo-Roy  
Appuyée par Jocelyne Guilbault

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'appuyer cette demande présentée au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec afin qu'un financement adéquat et récurrent soit accordé à Partenaires 12-18. Cette ressource pourra ensuite offrir ses formateurs services aux adolescents demeurant dans les municipalités rurales de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Rencontre avec Somum; 14 février 2018**

Monsieur Hébert, maire, informe les membres du conseil municipal que la MRC Drummond va offrir un atelier du logiciel de communication pour les citoyens de l'entreprise Somum.

**d) Fibre optique; modalités et conditions administratives et financières**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Drummond désire mettre en place un réseau de fibres optiques pour offrir des services de télécommunication à large bande à tous les résidents et entreprises du territoire de la MRC de Drummond avec ou sans subvention gouvernementale tel qu'il appert de sa résolution MRC11684/04/17 adoptée le 12 avril 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales ont compétence dans le domaine des systèmes communautaires de télécommunication, incluant notamment la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques sur leur territoire en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q. c. C-47.1;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Drummond peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence en vertu de l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1;

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 septembre 2017, la MRC a adopté la résolution MRC11791/09/17 annonçant son intention de déclarer sa compétence pour la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la transmission de cette résolution, les municipalités suivantes : Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham et Saint-Pie-de-Guire ont signifié leur intérêt à ce que la MRC acquière sa compétence pour la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**une déclaration de compétence de la MRC en vertu de l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec doit être précédée d'une résolution d'intention comme le prévoit l'article 678.0.2 du Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Drummond, par sa résolution MRC11936/01/18, réitère son intention de déclarer sa compétence dans une partie du domaine de systèmes communautaires de télécommunication à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire, tout en précisant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait des municipalités locales à l'égard de cette compétence ainsi qu'à leur assujettissement subséquent, et ce, en respect de l'article 678.0.2;

**CONSIDÉRANT QUE** cette déclaration de compétences sera exercée par la MRC de Drummond à compter du 15 mars 2018 et qu'une municipalité souhaitant exercer son droit de retrait à l'égard de cette

compétence doit transmettre une copie certifiée conforme d'une résolution exprimant celui-ci par courrier recommandé à la MRC avant le 14 mars prochain;

41.02.2018 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults **d'exprimer son accord** relativement à l'exercice de la compétence de la MRC de Drummond, conformément aux articles 678.0.2 et 10.1 du Code municipal du Québec, dans une partie du domaine de systèmes communautaires de télécommunication, cette déclaration visant l'implantation, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques à large bande passante, incluant les démarches jugées utiles par la MRC pour obtenir toute forme de subvention susceptible d'être versée dans le cadre de la réalisation d'un tel projet et l'octroi de tout contrat nécessaire à la réalisation de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Financement des nouvelles responsabilités; milieux humides**

**CONSIDÉRANT** la demande de mobilisation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès des municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

**CONSIDÉRANT** la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC auront cinq (5) ans pour élaborer leur PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les dix (10) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de mener à bien cette responsabilité imposée et qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour

entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

42.02.2018 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyée par Géronimo Castillo-Roy

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'appuyer la démarche de la MRC de Drummond et, ainsi de :

- **DE DEMANDER** au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;
- **DE DEMANDER** au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu au projet de loi n° 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;
- **DE TRANSMETTRE** cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) **Agrile du frêne (reporté)**

#### 14. Questions diverses

Aucune question n'est soumise.

#### 15. Levée de la réunion

43.02.2018 Il est 21 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. – Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

**Jean-Guy Hébert**  
Maire

---

**Manon Lemaire**  
Directrice générale